

**EXTRAIT DU REGISTRE****HAUTES-PYRENEES****DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE LA VALLEE D'AURE.****NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice	Présents	Procuration	Qui ont pris part à la délibération
22	14		13

Date de la convocation : 17/04/2023

Date d'affichage : 17/04/2023

**Séance du 24 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le Lundi 24 Avril à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean PAUCIS.

NOMS	Présents	Absents	Excusés	Procurations
BESSONE Michel		x		
BEYRIE Maryse	x			
BRUN Didier	x			
CARRERE Noël		x		
CONSTANTIN Luce	x			
CORTES Agnès		x		
FERRAS Lucien	x			
FERRAS Marie-Christine		x		
FINES Frédéric	x			
FOUGA Sabine		x		
LANTENANT Boris		x		
MOUNIQ Jean		x		
PAUCIS Jean (Président)	x			
PEFONTAN Marie-Madeleine		x		
PENEVEYRE Alain	x			
PUYAU Maryse (Secrétaire de séance)	x			
RICARD Louis	x			
RIVIERE Alain	x			
RIVIERE Patrick	x			
SANTOLARIA Agnès /LACOTE Régine Suppléante	x			
SOLANA Michel	x			
SOULE-ARTOZOUL Rosa/ IGLESIAS Marie- Christine Suppléante	x			

**Délibération n°2023-32****Objet : Vote du Compte Administratif : ENERGIE RENOUVELABLE**

Monsieur Alain RIVIERE, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, porte à la connaissance du Comité Syndical le compte administratif de l'année 2022, relatif au Budget Régie Syndicale du SIVOM ENERGIE RENOUVELABLE.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alain RIVIERE, Monsieur le Président ne prenant part ni au débat ni au vote le Comité Syndical, le Comité Syndical, à l'unanimité :

RF BAGNERES-DE-BIGORRE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/04/2023 065-246500136-20230424-DE_2023_32-DE

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**Section de fonctionnement**

Recettes	8 229,97
Dépenses	309,87
Résultat année	7 920,10
Résultat antérieurs	62 425,90
<b>Résultat cumulé de fonctionnement</b>	<b>70 346,00</b>

**Section d'investissement**

Recettes	0,00
Dépenses	0,00
Résultat année	0,00
Résultat antérieurs	0,00
<b>Résultat cumulé d'investissement</b>	<b>0,00</b>

**Solde global**

Résultat de fonctionnement cumulé :	70 346,00
Résultat d'investissement cumulé :	0,00
<b>Résultat global (1) :</b>	<b>70 346,00</b>

Restes à Réaliser

Recettes :	0,00
Dépenses	0,00
<b>Solde des restes à réaliser (2) :</b>	<b>0,00</b>

**Solde réellement disponible (1+2) : 70 346,00**

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme au registre.

Le Président précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey 64010 PAU CEDEX – dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président  
Jean PAUCIS

La Secrétaire de séance  
Maryse PUYAU

